

 <b>Villedoux</b>	<b>AR PREFECTURE reçu le 08/12/2023</b> <b>017-211704721-20231207 – 20231207004 - DE</b>	
	<b>COMMUNE DE VILLEDoux</b> <b>Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal</b>	
Convocation du 24/11/2023		
<b>Objet :</b> <b>4- Délibération fixant les nouveaux tarifs communaux applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024</b>	Nombre de conseillers en exercice :	17
	Présents :	10
	Votants :	14
	Pour :	14
	Abstentions :	0
	Contre :	0

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi sept décembre à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de VILLEDoux se sont réunis à la salle annexe de la mairie sous la présidence de Monsieur François VENDITTOZZI, Maire.

Étaient présents : Mesdames Carine BONNIN, Elisabeth DELIGNE, Corinne SINGER et Messieurs Eric GALERAN, Guillaume LANDUREAU, Jean-Louis MARIE, Nicolas PERAUD, Jean-Philippe TOLEDANO, François VENDITTOZZI et David WANTZ.

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Municipal étant composé de 17 membres.

Absent(e)s excusé(e)s : Marie-Christine QUEVA, Jean-Michel LOPEZ-BEAUDOIRE, Éric MONTAGNE

Absents avec pouvoir :

Agathe LEGRAS donne pouvoir à Jean-Louis MARIE

Marie Dominique PEYRAUD CASCALES donne pouvoir à Elisabeth DELIGNE

Daniel BOURSIER donne pouvoir à David WANTZ

Isabelle BOURLAND donne pouvoir à François VENDITTOZZI

Carine BONNIN a été élue secrétaire de séance

- \* - \* - \* - \* - \*

Considérant la situation budgétaire de la commune,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de voter les nouveaux tarifs communaux.

Monsieur le Maire propose que les tarifs « ESPACE JEUNES » fassent l'objet d'une étude plus précise et soient révisés au vote du budget 2024.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, les membres présents et représentés décident à l'unanimité :

- de fixer les tarifs communaux applicables sur la commune de VILLEDoux selon le tableau ci-dessous

- d'appliquer ces tarifs à compter du 1er janvier 2024 pour l'année civile.

	TARIFS au 01/01/2024
<b>Location salle des fêtes</b>	
* caution	250,00 €
* caution annulation ou ménage	100,00 €
* tarif dégradation par table	75,00 €
* tarif dégradation par chaise	25,00 €
<b>VILLEDOSAIS</b>	
* 1 jour	150,00 €
* 2 jours	250,00 €
<b>NON VILLEDOSAIS</b>	
* 1 jour	300,00 €
* 2 jours	400,00 €
* associations Villedousaises / week-end	2 gratuités par an + puis demi-tarif
* associations non Villedousaises / week-end	tarif plein
<b>Location salle annexe</b>	
* 1 jour	50,00 €
<b>Location du stade</b>	
* Caution	80,00 €
* 1 jour	80,00 €
* 2 jours	125,00 €
<b>Concession dans le cimetière</b>	
* 30 ans	110,00 €
* 50 ans	165,00 €

<b>Colombarium Sud</b>		
* 15 ans		380,00 €
* 30 ans		750,00 €
<b>Colombarium Nord</b>		
* 15 ans		420,00 €
* 30 ans		820,00 €
<b>Cave-urnes</b>		
* 30 ans		110,00 €
* 50 ans		165,00 €
<b>Caveau provisoire : 1€ par jour d'occupation et ne pourra excéder 30 jours</b>		
<b>Photocopies</b>		
N&B	* A 4 recto	0,20 €
	* A 4 recto verso	0,30 €
	* A 3 recto	0,30 €
	* A 3 recto verso	0,60 €
Couleurs	* A 4 recto	0,30 €
	* A 4 recto verso	0,60 €
	* A 3 recto	0,60 €
	* A 3 recto verso	1,20 €
Association Villedousaise (12 affiches A 3 gratuites par an)		demi tarif (avec ou sans papier)
<b>Autres tarifs</b>		
* 1 table + 2 bancs		5,00 €
* 1 table ou 2 bancs		3,00 €
* <b>télécopie</b> par page en Europe		0,80 €

<b>Droit de place des forains</b>	15€ /jour d'ouverture par manège ou stand + 5€/jour de présence hors ouverture par manège ou stand
<b>Droit de place cirque-artiste itinérants-marchands ambulants</b>	50€/jour + 500€ de caution

### TARIFS PERISCOLAIRES

QUOTIENTS FAMILIAUX			De 0 à 380	De 381 à 761	De 762 à 1520	De 1521 à 1900	À partir de 1901 et autres
<b>Accueil de Loisirs</b>	VACANCES	-Journée avec repas	12,00€	14,00€	16,00€	18,00€	20,00€
		-Journée avec PAI	9,50€	11,50€	13,50€	15,50€	17,50€
		-½ journée sans repas	4,00€	5,50€	7,00€	8,50€	10,00€
		-½ journée avec repas	7,50€	9,00€	10,50€	12,00€	13,50€
		-Journée sortie ou activité spécifique	15,00€	17,00€	19,00€	21,00€	23,00€
	MERCREDI	-Journée avec repas	12,00€	14,00€	16,00€	18,00€	20,00€
		-Journée repas période complète	10,20€	11,90€	13,60€	15,30€	17,00€
		-Journée PAI	9,50€	11,50€	13,50€	15,50€	17,50€
		-Journée PAI période complète	8,10€	9,80€	11,50€	13,20€	14,90€
		-Matinée sans repas	4,00€	5,50€	7,00€	8,50€	10,00€
	-Matinée sans repas période complète	3,40€	4,70€	5,95€	7,25€	8,50€	
<b>Accueil du matin, du soir + Goûter fourni par la mairie</b>	Tarif à la 1/2heure toute 1/2h commencée est due	0,20 €	0,40 €	0,60 €	0,80 €	1,00 €	
<b>Pause méridienne</b>	<b>Cotisation annuelle</b> pour tous enfants inscrits à la cantine ouvrant droit aux propositions d'activités périscolaires	0,50 €	0,60 €	0,70 €	0,80 €	0,90 €	
Pour obtenir la prestation de la CAF il faut que les activités ne soient pas gratuites d'où la proposition de payer une cotisation à l'année.							

### TARIFS RESTAURATION SCOLAIRE

tarif repas réservés « portail famille »		Tarif repas non réservés « portail famille »	
Enfants	3,00	Enfants	+1€
réduit à partir du 3ème enfant	1,50	réduit à partir du 3ème enfant	+1€
Adultes	4,30		
Adultes extérieurs	5,05		

## TARIFS ESPACE JEUNES

	QF 1	QF2	QF3	QF4	QF5
<b>Tarif inscription annuelle par jeune</b> (semaine + vacances scolaires)	12 €	13 €	14 €	15 €	16 €
<b>Tarif 5 séances valables dans l'année</b>	5 €	5,25 €	5,50 €	5,75 €	6 €
<b>+ Séance supplémentaire</b>	1 €	1,25 €	1,50 €	1,75 €	2 €
<b>Tarif activité extérieure à la journée</b> (activité + transport) - hors voyage	12 €	13 €	14 €	15 €	16 €
<b>Tarif veillée</b>  Comprend le repas + l'animation	6 €	6.50	7 €	7.50 €	8 €

Certifié exécutoire par le Maire,  
Pour extrait conforme,  
François VENDITTOZZI



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication

